

Bruxelles, le 18 décembre 2015

Intervention de M. Benoit Dispa, Député fédéral cdH,
dans le cadre du débat sur le projet de loi « Tax-shift »

Monsieur le président,
Messieurs les ministres,
Madame la ministre,
Chers collègues,

Si vous le voulez bien, j'essaierai d'intervenir avec une certaine concision, même si jusqu'à présent, je n'ai pas abusé du temps de parole dévolu à l'ensemble des collègues. Je voudrais surtout, au-delà de la durée des débats, intervenir avec une certaine forme de cohérence, en tout cas cohérence avec moi-même et avec l'ensemble du groupe, par rapport à des propositions que nous avons faites in tempore non suspecto; intervenir aussi avec de l'honnêteté et saluer les éléments positifs de ce tax shift et puis aussi, vous en conviendrez tout de même, intervenir avec lucidité puisque s'il y a des éléments positifs, il subsiste néanmoins beaucoup d'insatisfaction voire d'inquiétude.

Le débat fiscal était déjà un débat important avant les dernières élections puisque la question de la fiscalité a mobilisé les débats préélectorales. C'est en cela que je voudrais être cohérent puisque avant les élections, le cdH avait déjà plaidé pour une refonte de l'ensemble de notre système fiscal, qui, à bien des égards, peut apparaître comme injuste dès lors qu'il ne parvient pas à juguler l'augmentation des inégalités; inefficace certainement au regard de certaines valeurs que nous souhaitons promouvoir, le travail notamment; complexe, puisque ce système est devenu proprement illisible.

Par rapport à ce constat, nous avons l'ambition - et elle était partagée par plusieurs forces politiques - de refondre la fiscalité, qui est un pilier important de notre contrat social, au même titre que la solidarité à travers la sécurité sociale.

La fiscalité est un élément majeur de notre contrat social. Il est important d'en prendre soin. C'est la raison pour laquelle nous avons fait une proposition de réforme fiscale substantielle. Elle portait sur des montants importants de l'ordre de 10 milliards d'euros et ne concernait pas uniquement l'IPP mais aussi l'impôt des sociétés. Cette réforme fiscale était par ailleurs intégralement financée puisqu'il nous paraissait et il nous paraît toujours important de

préservé une totale neutralité budgétaire de toute avancée fiscale, dès lors qu'on est dans un contexte budgétaire dont on sait qu'il n'est pas facile.

Par rapport à cette nécessité d'une réforme fiscale, je reste cohérent avec l'ensemble des propositions formulées avant les élections par le groupe cdH. Je suis cohérent avec les propositions de loi que nous avons déposées et je continue à soutenir qu'il faudrait effectivement une réforme importante. Monsieur Piedboeuf, vous avez dit vous-même que cette réforme n'était pas tout à fait la septième merveille du monde, vous conviendrez avec moi que si c'est une réforme importante qui ne manque pas d'une certaine audace à certains égards, elle ne constitue assurément pas la grande réforme fiscale qui aurait été nécessaire. C'est un tax shift relativement limité, marqué idéologiquement, pas entièrement financé et qui souffre en quelque sorte des conditions dans lesquelles il a été élaboré. Je ne veux pas épiloguer sur les difficultés internes à la majorité qui se sont fait sentir pendant des mois. C'est le lot de toute majorité mais on sait qu'il y a eu pas mal de tensions, de rapports de force, de soubresauts.

Quelque part, le compromis qui est sorti de ce processus un peu chaotique en porte les stigmates. **C'est une réforme qui à certains égards, est incomplète puisqu'un certain nombre de dispositions ont dû être retirées des textes faute de temps ou par incertitude. On sait que la régularisation fiscale notamment a été retirée en dernière minute.** On sait que sur le Fonds d'investissement immobilier spécialisé, on attend encore les résultats des discussions. On sait que la taxe diamant a disparu du budget. Donc, il y a, chemin faisant, un certain nombre d'inconnues qui sont venues s'ajouter et qui font de cette réforme un travail incomplet, également affecté par une méthode de travail qui, objectivement, me paraît discutable. J'en veux pour preuve que les études d'impact ont été réalisées après la prise de décision.

Il me semble que dans un processus de décision rationnel, il aurait mieux valu solliciter le Bureau du Plan ou la Banque nationale avant de prendre une décision pour que nous puissions disposer d'un certain nombre de scénarios et choisir le meilleur. Le gouvernement a fait l'inverse, il a pris les décisions et a demandé qu'elles soient évaluées. Il y a moyen de faire mieux en termes de gestion du processus de décision.

Les réflexions sur le glissement fiscal ont été préparées par le Conseil supérieur des Finances à travers ce rapport qui a été évoqué tout à l'heure. Pourquoi ne pas avoir soumis le projet de réforme au Conseil supérieur des Finances? Cela aurait été un bel acte de transparence. Le ministre du Budget a déclaré hier que le gouvernement était transparent en matière budgétaire. Il aurait été utile, vu le travail réalisé en amont par le Conseil supérieur des Finances, d'avoir son analyse sur les propositions du gouvernement. Il y a bien sûr l'avis du Conseil d'État, bien qu'il ait une portée essentiellement juridique. Je pense que l'avis du CSF aurait été utile. S'il devait y avoir d'autres réformes, pourquoi ne pas prendre la peine de solliciter cet avis pour nourrir nos réflexions et améliorer le modèle? Nous avons là des spécialistes qui connaissent la matière et qui peuvent certainement nous faire des propositions intéressantes.

J'essaie d'être cohérent avec moi-même et je constate que la réforme fiscale de grande ampleur n'est peut-être pas celle que nous avions souhaitée mais, n'étant pas dans la majorité, je n'ai pas trop à m'en étonner. J'essaie d'être honnête et je veux saluer des éléments positifs dans ce tax shift. Il y en a, incontestablement. Je ne suis pas de ceux qui, par principe, contestent notamment les réductions de cotisations qui ont été décidées sur le plan du travail. En commission des Finances, j'ai notamment souligné qu'un certain nombre de dispositions nous paraissent tout à fait positives, comme le taux réduit de TVA concernant les bâtiments scolaires, même si, sur cette question, je demeure avec quelques incertitudes. Sauf erreur de ma part, s'agissant d'une matière qui relève directement des normes européennes, nous n'avons pas l'assurance que ce taux réduit sera accepté et validé par les instances européennes.

C'est un point d'interrogation qu'il conviendrait de lever au plus vite. Dans ses textes, le gouvernement déclare que cette critique est, en quelque sorte, prématurée. Pour ce qui me concerne, j'estime qu'il aurait mieux valu pouvoir adopter cette réduction des taux en toute connaissance de cause. Le Fiscologue International paru aujourd'hui évoque cette problématique. J'espère vraiment que le ministre ou le gouvernement pourra très vite nous rassurer totalement quant à la conformité de cette réduction que nous soutenons, au regard des normes européennes.

Nous avons également attiré l'attention, en commission des Finances, sur le fait que les réductions relatives aux investissements pour les PME étaient positives et que nous les soutenions sans réserve.

En outre, la réduction des charges pesant sur le travail a été saluée en commission des Affaires sociales. Je me réjouis, en particulier, de la réduction des cotisations sociales pour les six premiers engagements dans les PME. Il s'agit d'une mesure significative, que je veux saluer dans la mesure où les PME sont les plus grands employeurs en Belgique. En effet, sauf erreur de ma part, quatre Belges actifs sur dix travaillent dans une PME. Cette mesure est donc la bienvenue.

De manière générale, **je salue la volonté de tendre vers un taux facial de 25 % pour les cotisations patronales.** Cette perspective est intéressante. Elle sera certainement de nature à encourager des investisseurs étrangers à s'établir en Belgique. On sait que, même s'il est théorique, le taux de 33 % est de nature à les dissuader.

Je souhaite aussi saluer l'effort supplémentaire qui est fait pour la construction. Le projet soumis à l'examen habilite le Roi et donc le gouvernement à élaborer un régime spécifique pour les cotisations patronales qui doivent diminuer dans le secteur de la construction. C'est un point positif.

Cela dit, j'annonce ici le dépôt, en séance plénière, d'un amendement, qui avait été présenté par Mme Fonck en commission, qui vise à raccourcir le délai. En effet, le texte actuel habilite le gouvernement à intervenir, mais endéans une période qui nous semble trop longue. Il s'agit d'une période de deux ans et demi puisqu'elle va jusqu'au 30 juin 2018. Juridiquement, cette habilitation porte sur une trop longue durée, et d'un point de vue pratique surtout, le secteur du bâtiment ne peut plus attendre. Il a perdu pas moins de 17 000 emplois ces dernières années. Il annonce la perte possible, voire probable, de 20 000 emplois, d'ici la fin de la législature, si rien n'est fait.

Il y a urgence à intervenir, d'où le dépôt de cet amendement visant à accélérer la prise en charge de cette problématique importante.

Des éléments positifs existent et j'essaie de les reconnaître avec honnêteté intellectuelle. Mais je ne peux pas m'empêcher, et c'est le rôle de l'opposition, vous en conviendrez, de faire preuve de lucidité et de considérer que ce projet souffre d'insuffisances. À certains égards, c'est peut-être une occasion manquée, car des éléments font défaut.

On ne peut sans doute pas tout mettre dans une réforme, mais je veux quand même souligner que n'y figure pas la taxation des plus-values boursières. C'eût été un élément intéressant qui aurait pu diversifier les sources de financement.

Rien non plus concernant l'impôt des sociétés, ni le taux de l'impôt des sociétés, alors qu'il y a sans doute là matière à améliorer le modèle.

Rien surtout sur les intérêts notionnels, qui représentent pourtant un volume budgétaire particulièrement important. C'est manifestement un tabou pour la majorité, presque une vache sacrée. Or, la répartition régionale du bénéfice de ces intérêts notionnels est assez inégale. C'est la raison pour laquelle, dans notre propre proposition de réforme fiscale, nous touchions à ces intérêts notionnels qui nous paraissent largement excessifs.

Rien non plus sur les voitures de société. C'est aussi, sans doute, une occasion manquée. Des propositions de loi ont été déposées. J'espère qu'elles seront examinées rapidement, car la situation actuelle est insatisfaisante.

Sans vouloir allonger le propos inutilement, on ne peut pas dire que le tax shift ici proposé fasse œuvre utile en termes de simplification.

Je ne peux que regretter ces éléments qui sont totalement absents de cette réforme. Par ailleurs, je voudrais insister sur quelques éléments négatifs, sans rien retirer des propos positifs que j'ai pu tenir sur certaines dispositions.

L'intitulé même de ce projet de loi est qu'il vise à créer de l'emploi. C'est le leitmotiv. Je ne doute pas que la réduction des charges pesant sur le travail générera, d'une façon ou d'une autre, des emplois nouveaux, mais il y a tout de même matière à s'interroger. D'abord, sur le coût de la création de ces emplois nouveaux. Je l'ai déjà dit en commission et je veux le redire. Selon les estimations de la Banque nationale ou du Bureau du Plan, le coût par emploi créé oscille entre 103 000 et 146 000 euros.

C'est objectivement énorme. On peut se demander quel est le seuil au-delà duquel le gouvernement jugerait déraisonnable de créer des emplois à charge de financement public. Sur cette question, je n'ai guère eu de réponse et je ne peux que constater que nous sommes sur un coût à charge de la collectivité qui est très élevé au regard des emplois créés.

En outre, je ne peux m'empêcher de constater la contradiction entre cette volonté, via le levier fiscal, de créer des emplois supplémentaires, et d'autres aspects de la politique gouvernementale, qui ne nous paraissent pas favorables à la création d'emplois.

Voici deux exemples. **Le premier est le rabetage de l'allocation de garantie de revenus.** Cette allocation permet de valoriser les travailleurs à temps partiel par rapport à l'allocation de chômage. Le gouvernement a décidé de réduire de moitié cette allocation de garantie de revenus, ce qui impacte fortement les femmes, qui représentent plus de trois quarts des bénéficiaires de cette allocation. Cette mesure, qui est déjà entrée en vigueur au 1er janvier 2015, nous paraît contradictoire par rapport à cette préoccupation en faveur de l'emploi que le gouvernement dit vouloir et soutenir envers et contre tout.

Le deuxième exemple est la suppression du bonus pension depuis le 1er janvier 2015 aussi. Alors que le gouvernement entend vouloir encourager les travailleurs à être actifs plus longtemps et encourager le travail, il décide en même temps de supprimer le bonus pension, ce qui nous paraît largement contradictoire.

En ce qui concerne le secteur non marchand, l'insatisfaction gronde. Manifestement, la rencontre avec le ministre Peeters et la ministre De Block n'a pas calmé les inquiétudes. Au contraire! Vu les communiqués incendiaires qui sont tombés, il y aurait intérêt, dans le Maribel social, à entendre les doléances du secteur pour créer davantage d'emploi que ce n'est le cas.

Dans le même ordre d'idées, je regrette que les pouvoirs locaux soient, à nouveau, exclus du champ des bénéficiaires des mesures de réduction de charges pesant sur le travail.

On sait pourtant que les pouvoirs locaux sont d'importants pourvoyeurs d'emplois et qu'ils sont frappés par des mesures prises au niveau fédéral et qui plombent leurs chiffres. Nous tenions là l'occasion de faire un geste, y compris pour l'emploi dans le secteur public local. Ce geste n'a pas été posé. Voilà donc les griefs que je tenais à formuler par rapport à cet objectif de l'emploi.

S'agissant maintenant de la technique fiscale, cette réforme fiscale atténuée, réduit la progressivité de l'impôt. Dès lors qu'il y a une simplification des taux, sans rien modifier de la base imposable, il me semble que l'on s'oriente inéluctablement vers un système de plus en plus dual, ce qui affecte nécessairement la progressivité de l'impôt alors que la multiplication des taux permet une meilleure progression.

Si l'on compare le régime en vigueur en Belgique à celui, par exemple, du Luxembourg, on constate en Belgique des effets de pallier qui se renforcent alors que le régime luxembourgeois est plus progressif et donc juste.

Le pouvoir d'achat fait aussi partie des objectifs revendiqués par le gouvernement – curieusement d'ailleurs car en début de législature il tenait plutôt un discours d'austérité. Il semble qu'il y ait eut un revirement; il fallait désormais absolument déposer un chèque de 100 euros sur la table de nos concitoyens pour les rassurer sur leur pouvoir d'achat. Objectivement, on a fait un peu de "gonflette" sur le sujet puisqu'on est loin des 100 euros annoncés. Ce n'est en tout cas pas pour tout de suite.

Vous en conviendrez: lorsqu'on voit l'entrée en vigueur des mesures, **on constate qu'un certain nombre ne produiront leurs effets qu'en 2018, voire en 2019.** Ce n'est donc pas pour tout de suite, ni pour tout le monde non plus car ce chiffre est une moyenne. Quand on regarde la répartition de ce gain en termes de pouvoir d'achat on est bien obligé de constater un certain nombre de différences. Je ne tiens pas à en faire une polémique.

Il est toutefois évident que les indépendants, par exemple, ne bénéficieront pas de la même façon que les salariés du dispositif du tax shift, puisqu'ils ne bénéficieront pas de l'augmentation des frais professionnels forfaitaires ni de l'augmentation du bonus à l'emploi. De sorte que, lorsque l'on compare le gain entre un salarié et un travailleur indépendant à revenu brut équivalent, il y a un différentiel particulièrement important. On

retrouve un différentiel de cet ordre s'agissant des allocataires sociaux. Eux aussi sont en quelque sorte les oubliés de la réforme fiscale. Quoi qu'on dise par ailleurs des autres mesures prises en dehors du champ de ce tax shift, le gain pour un pensionné est nettement inférieur à celui d'un salarié qui bénéficie d'un même montant de revenus, simplement parce que les allocataires sociaux, les pensionnés en particulier, par définition, ne peuvent pas bénéficier, par exemple, du bonus à l'emploi ni de l'augmentation des frais professionnels forfaitaires, alors qu'ils subiront, dans le même temps, l'ensemble des nouvelles taxes.

Cent euros, ce n'est pas pour tout de suite, pas pour tout le monde et, surtout, pas sans contrepartie. Objectivement, si on veut être honnête et j'ai annoncé que je voulais l'être impérativement, il faut à la fois comptabiliser le gain fiscal qui est consenti par le gouvernement et, en même temps, comptabiliser **l'impact des nouvelles taxes, dont on sait qu'elles sont nombreuses: taxe sur l'électricité, accises sur le diesel, accises sur le tabac, taxe sur les sodas, accises sur l'alcool, mesures en matière d'épargne, mesures sur les intercommunales qui se répercuteront sur les citoyens. Tout cela s'ajoute au saut d'index, de sorte que, lorsqu'on fait le total, le gain réel est très largement inférieur à ce qui est affiché par le gouvernement.**

Je note d'abord que nos concitoyens peuvent se sentir légitimement piégés, d'une part, par la mesure relative à l'augmentation des accises sur le diesel, dans la mesure où pour beaucoup d'entre eux, l'utilisation de ce carburant ne peut pas être modifiée du jour au lendemain. Il y a donc là un effet sur une catégorie un peu captive. D'autre part, je regrette la mesure relative à l'augmentation du précompte mobilier sur le prêt citoyen thématique. Il s'agit là d'un revirement total par rapport à des décisions prises antérieurement par le gouvernement fédéral. Le gouvernement revient donc sur sa parole de proposer une fiscalité plus avantageuse pour des épargnants disposés à investir dans ces prêts à destination de l'économie réelle.

Si l'on fait le compte de ces mesures qui viennent en bonne partie manger l'avantage fiscal consenti, on s'aperçoit que le bénéfice est très largement inférieur, comme je vous le disais. Pour un revenu brut de 3 300 euros par an, le gain annoncé par le gouvernement est de l'ordre de 1 092 euros par an. Si l'on fait le décompte de toutes ces mesures et de toutes ces taxes qui viennent frapper le contribuable, on arrive à un gain largement inférieur, s'élevant à 319 euros par an.

Et encore, on pourrait aussi considérer que, de cet effort consenti au bénéfice des contribuables, une partie, à concurrence de 25 % environ, est portée par les Régions elles-mêmes. En effet, nous le savons, désormais l'IPP est attribué aux Régions à hauteur d'environ 25 %. De cette façon, au total, ce ne sont même plus 1 000 euros par an pour un revenu brut annuel de 3 300 euros, mais ce sont, selon les chiffres du gouvernement, 800 euros et, après décompte de l'ensemble des taxes qui s'appliquent, 35 euros de gain effectif par an, montant

très chiche. Il y a là vraiment de quoi nuancer, c'est le moins que l'on puisse dire, le cadeau fait par le gouvernement en matière de pouvoir d'achat.

J'ai évoqué les problématiques de l'emploi, de la fiscalité et du pouvoir d'achat. Je voudrais, pour terminer, et sans être trop long, évoquer celle du **financement de ce tax shift, puisqu'il s'agit bien d'une des faiblesses majeures et objectives du dispositif qui nous est proposé**. Nous avons eu l'occasion, aujourd'hui, et précédemment dans le cadre du débat budgétaire, de pointer longuement toutes les faiblesses qui caractérisent le financement du tax shift. La régularisation fiscale est reportée à des jours meilleurs. La taxe Diamant ne figure plus dans le budget. La taxe de spéculation ne concerne que des montants objectivement insignifiants. Le rendement de la taxe Caïman a été revu à la hausse, mais nous attendrons de la voir pour y croire vraiment. La taxe santé frappe en réalité des comportements et, si elle devait être efficace, elle aurait pour effet d'atténuer le rendement que l'on pourrait en escompter. Je ne m'attarderai pas sur la fraude fiscale ou sur le redesign; nous en avons longuement parlé.

Ce sont des points qui affaiblissent et rendent incertains, voire hasardeux, le montage financier, de sorte que – comme le président de la commission des Finances l'a lui-même reconnu –, cette opération est pour le moins risquée. Je crois que c'est le terme que vous avez employé. Il y a là un risque. Sans doute des effets positifs pourraient-ils en résulter. Néanmoins, grande est l'inquiétude en termes de neutralité budgétaire. La trajectoire budgétaire du gouvernement fédéral est aléatoire. Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours des exercices suivants, car, de toute évidence, l'objectif du rétablissement de l'équilibre budgétaire en 2018 est loin d'être acquis. Selon moi, il est même perdu. Je crains que ce tax shift ne complique davantage encore le modèle budgétaire.

Au-delà de l'impact budgétaire sur la trajectoire gouvernementale, les effets se feront sentir dans la vie de nos concitoyens qui ont déjà payé une première fois ce tax shift lorsqu'ils ont dû assumer le saut d'index. Ils le paient une deuxième fois avec les taxes qui sont assumées par le gouvernement. Je les ai citées et je n'y reviendrai donc pas. Je suis persuadé, tout comme eux, qu'ils devront payer le tax shift une troisième fois lorsqu'il faudra en compléter le financement – dont on sait d'ores et déjà qu'il est partiel – et qu'il faudra compenser toutes les mesures hasardeuses que je viens d'évoquer et qui ne sont pas garanties.

Ce chèque de 100 euros aura, par conséquent, coûté fort cher à nos concitoyens, puisqu'ils l'auront payé trois fois. C'est la raison pour laquelle, mesdames et messieurs, chers collègues, je dois vous confirmer que, malgré les avancées positives que contient ce projet, le cdH votera contre ce texte.

Je vous remercie de votre attention.